



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°808) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES AUDITORIUM
JEAN-PIERRE MIQUEL, AILEY ET BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION DALCROZE FRANCE, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-006
EN DATE DU 10 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, d'organiser des ateliers, dans les salles Jean-Pierre-Miquel, Ailey et Pôle documentaire, le dimanche 11 décembre 2022 de 9h30 à 20h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.
D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, une convention de location de salles pour un montant de 300 € TTC (trois cent euros), l'utilisateur réglera aussi 55,08€ TTC (cinquante-cinq euros et huit centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire, afin d'organiser des ateliers, dans les salles Jean-Pierre-Miquel, Ailey et Pôle documentaire, le dimanche 11 décembre 2022 de 9h30 à 20h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230110-lmc1H9953H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/01/2023
Date de Publication : 10/01/2023